

A&G PROJECTS
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimum de 20 000 euros
Siège social : 80, rue Borde, 13008 MARSEILLE
834 423 915 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A seize heures,

Les associés de la société A&G PROJECTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony MARTINEZ, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4 027,69 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	-4 027,69 euros
Affectation au compte "autres réserves"	-4 027,69 euros
qui est ainsi ramené à 7 219,09 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président

Anthony MARTINEZ

anthony martinez

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014	15 000	016	7 917	7 083	10 083
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	20 000	042		20 000	20 000
(5) TOTAL I	044	35 000	048	7 917	27 083	30 083
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	237 979	074		237 979	237 171
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084		086			119
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	237 979	098		237 979	237 290
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	272 979	112	7 917	265 062	267 374

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Capital social ou individuel	120	20 000		20 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	2 000		11
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	11 247		213
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	-4 028		13 022
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	29 219		33 247
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	47		-433
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	6 190		6 190
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	225 774	172	229 607
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	235 843		234 127
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	265 062		267 374

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

certifiées conformes

anthony martinez

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises			209			210	
Production vendue biens		(dont export et livraisons intracommunautaires)	215			214	
Production vendue services			217			218	31 616
Production stockée						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	31 616
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier	757		immobilier)		242	1 028
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	
Rémunérations du personnel						250	
Charges sociales						252	
Dotations aux amortissements						254	3 000
Dotations aux provisions						256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 028
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-4 028
Produits financiers					III	280	
Produits exceptionnels					IV	290	
Charges financières					V	294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI			300	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)						
Impôts sur les bénéfices					VII	306	2 298
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-4 028
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles						322	
Impôts et taxes non déductibles						324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643	
Divers, dont :						647	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)						641	
Déduction except. (art 39 decies G)						649	
Créance report en arrière du déficit						346	
Déduction except. (art 39 decies B)						645	
Déduction except. (art 39 decies D)						648	
Déduction except. (art 39 decies F)						990	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356
Déficits antérieurs reportables						(dont imputés sur le résultat)	360
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370

certifiés conformes
anthony martinez